



# 13 décembre 2012

## Personnels Médicaux et Sociaux

Allons dire au Medef, aux employeurs publics et privés : la précarité, la flexibilité, le chômage, l'absence de reconnaissance des qualifications, les bas salaires : **ça suffit !!!**

*Nous voulons vivre mieux, de l'emploi stable et bien rémunéré pour tous !  
Une protection sociale qui réponde à nos besoins !  
Nous refusons la baisse des prestations de nos retraites complémentaires.*

Le CDI serait encore trop rigide : le Medef veut généraliser les contrats de mission ou les contrats intermittents. Les procédures de licenciement seraient trop contraignantes, il veut limiter les recours en justice et les montants des indemnités, réduire les délais de procédure. Bref, tout pour contourner le licenciement économique et ses obligations vis-à-vis du salarié.

**Ce serait la fin du contrat de travail qui fixe les conditions d'emploi, de travail et de rémunération.**

Ce serait aux services sociaux de gérer les conséquences du non-emploi, de la précarité à travers des politiques publiques qui ne répondent pas aux besoins des usagers.

Seul le droit au travail, l'accès à une formation qualifiante, un emploi de qualité, bien rémunéré, l'accès aux droits pour tous, peut s'inscrire dans une lutte efficace contre les inégalités, la précarité, l'exclusion et la pauvreté et participer d'une société juste et démocratique.

Une autre caractéristique marquante de ces dernières années, c'est la hausse rapide et importante de l'activité des départements en matière de Protection de l'Enfance, parallèlement au désengagement des

autres acteurs et à l'appauvrissement des ressources budgétaires.

Il faut dénoncer cette politique, la remettre en cause et porter la lutte sur le terrain du financement des budgets sociaux, en matière de Protection de l'Enfance comme en matière de santé, de logement, d'éducation et de garanties de ressources.

Afin que toutes les familles puissent accéder à un niveau de vie qui leur permette de pouvoir prendre en compte les besoins de la cellule familiale et donc de l'enfant, la CGT exige une nouvelle politique économique en France et en Europe.

Pour la CGT, le développement massif de places d'accueil pour les jeunes enfants demeure une nécessité impérieuse ; il manque environ 400 000 places actuellement. L'accueil des enfants et des jeunes est au cœur de l'exercice du droit au travail des parents, particulièrement celui des femmes qui cessent massivement toute activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant : sans modes d'accueil de qualité, difficile, voire impossible d'accéder à une activité professionnelle ou de s'y maintenir. C'est un élément constitutif de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**Pour un service public de qualité dans le secteur médico-social, exigeons la reconnaissance de nos qualifications.**

**Les professionnels refusent les politiques sécuritaires  
comme politiques sociales, un travail médico-social  
instrumentalisé dans une société de plus en plus orientée  
vers le contrôle, la répression, la punition.**

**La CGT demande la reconnaissance de notre autonomie professionnelle  
et de notre capacité à donner notre avis et impulser les politiques  
médico-sociales, avec des moyens, au-delà des effets d'annonces,  
pour répondre aux besoins de la population.**

## **LA FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE DOIT ÊTRE MOBILISÉE pour garder un sens aux missions qu'elle met en œuvre au quotidien.**

**En effet, les effets des propositions du MEDEF sur les populations  
impacteront le travail de ces professionnels.**

**La CGT revendique une reconnaissance des qualifications des agents  
de la filière médico-sociale dans le cadre de l'agenda social et afin  
de mieux répondre aux besoins des usagers.**

Pour les **Conseillers socio-éducatifs**, les Cadres Infirmiers, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 5 avec une grille indiciaire du même niveau du grade des ingénieurs Principaux et de Classe Exceptionnelle.

Pour les **Assistants socio-éducatifs** (assistants sociaux, éducateurs spécialisés et conseillères en économie sociale et familiale), une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

Pour les **Éducateurs de jeunes enfants** une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

Pour les **Moniteurs-éducateurs** un véritable déroulement de carrière avec dans le cadre d'emplois, la création de deux grades, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 2 avec une évolution professionnelle par la formation vers le diplôme d'Éducateur Spécialisé.

Pour les **Rééducateurs**, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

Pour les **Assistants médico-techniques** une intégration dans la filière technique, afin d'entériner une revendication ancienne de ces professionnels avec le maintien de la reconnaissance des qualifications à hauteur de leur niveau de recrutement, pour l'instant Bac + 2.

Pour les **Techniciens de l'intervention sociale et familiale** (TISF) une intégration en catégorie B qui reconnaîtra leur qualification de niveau IV (BAC) ;

Pour les cadres d'emplois des **Infirmiers** (Bac + 3), des **Puéricultrices** (Bac + 4), des **cadres de santé** (Bac + 5) et **cadres de santé supérieurs** (Bac + 5), la CGT demande le maintien de la catégorie active pour les agents qui peuvent y prétendre et une reconnaissance des qualifications à hauteur de leur diplôme.

Pour les **ATSEM**, les **auxiliaires de soins**, de **puériculture**, les **aides-soignants**, une étude d'un déroulement de carrière.

**La CGT souligne que la filière médico-sociale pour l'ensemble des cadres d'emplois doit être reconnue tant en matière :**

- **d'évolution de carrière,**
- **de reconnaissance des qualifications,**
- **de niveau des rémunérations,**
- **de la technicité des métiers,**
- **de la pénibilité.**

**La CGT revendique un traitement des filières harmonisées dans un espace indiciaire suffisant pour la reconnaissance des qualifications. Aucune réponse indemnitaire ne peut être une vraie réponse à l'absence de reconnaissance des qualifications.**

**Un salaire  
minimum à 1700  
euros et une car-  
rière allant de 1 à  
4,6 fois le SMIC.**